

# HÉPATITE C ET CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

L'essentiel en bref

# IMPRESSUM

## ***Édition***

Infodrog – Centrale nationale de coordination des addictions

## ***Sur mandat de et en collaboration avec***

Office fédéral de la santé publique OFSP

Unité de direction Prévention et services de santé

## ***Contact***

Infodrog – Centrale nationale de coordination des addictions

office@infodrog.ch | www.infodrog.ch | www.hepch.ch

## ***Date de parution***

Septembre 2024

## ***Adresses de commande***

www.bundespublikationen.admin.ch - Numéro de publication: 311.362.f

www.hepch.ch

## ***Versions linguistiques***

Cette publication est disponible en français, en allemand et en italien.

## ***Version numérique***

Toutes les versions linguistiques de cette publication sont disponibles en format PDF sur [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) et sur [www.hepch.ch](http://www.hepch.ch).

## ***Relecture scientifique***

Dr Pascale Della Santa, spéc. médecine interne générale FMH, CFC médecine de l'addiction, Les Toises Sion et membre SAMMSU

## ***Relecture de la version française***

Anissa Habchi, Infodrog et Anahi Lozano

## ***Réalisation graphique et mise en page***

id-k Berne et Roberto Da Pozzo, Infodrog

©Infodrog 2024

# CONTENU

<b><i>I. Hépatite</i></b>	<b>4</b>
Informations générales	4
Se faire vacciner	7
<b><i>II. Prévention</i></b>	<b>8</b>
Voies de transmission	8
Safer Use	9
Safer Sex	10
Hygiène des mains	11
Prophylaxie post-exposition (PEP) au travail	12
Situations à risque	13
<b><i>III. Dépistage</i></b>	<b>14</b>
Qui devrait se faire dépister ?	14
Pourquoi se faire dépister ?	14
Résultats des analyses	16
<b><i>IV. Traitement</i></b>	<b>17</b>
Se faire traiter	17
Prise en charge des coûts	18
Réinfections	18
Pour plus d'informations	18

Cette brochure s'inscrit dans le cadre de l'objectif fixé par l'Organisation mondiale de la santé d'éradiquer le virus de l'hépatite C d'ici à 2030. En outre, le programme national « Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles - Programme national (NAPS) », adopté par le Conseil fédéral fin 2023, a notamment pour objectif d'éliminer toute transmission des virus de l'hépatite B et C d'ici à 2030.

Adressée aux professionnels du domaine des addictions, cette brochure vise à leur faire acquérir des connaissances de base sur l'hépatite C. L'objectif est de leur permettre de transmettre ces informations à leurs bénéficiaires, en les encourageant à se faire dépister et, le cas échéant, traiter.

Elle se concentre essentiellement sur l'hépatite C et ne mentionne que ponctuellement les autres hépatites, car l'hépatite C représente une des maladies chroniques les plus fréquentes chez les personnes qui consomment des substances.

# I. Hépatite

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'hépatite est une inflammation du foie qui peut avoir diverses origines. Parmi les plus fréquentes, il y a :

- l'infection d'un ou plusieurs virus hépatiques : hépatite A (VHA), hépatite B (VHB), hépatite C (VHC), hépatite D (VHD), hépatite E (VHE) ;
- une consommation excessive d'alcool ;
- une accumulation de graisse dans le foie résultant d'un excès de poids et/ou d'une alimentation déséquilibrée ;
- des troubles du métabolisme ;
- des médicaments.

En Suisse, selon les études, entre 0,1 et 0,4% de la population est infecté par le virus de l'hépatite C. Environ un tiers de ces personnes ignore leur infection.

Parmi les différents types d'hépatite, l'hépatite C représente la maladie chronique la plus fréquente chez les personnes qui consomment des substances par injection, par inhalation ou par voie nasale (« sniff »), suivie de l'hépatite B.

L'hépatite B se transmet tant par le sang que par voie sexuelle. L'hépatite C se transmet par le sang, essentiellement par le partage de matériel d'injection, d'inhalation ou de sniff de substances (seringues, pailles, cuillères, filtres, eau...), mais aussi lors d'actes sexuels (où un contact sanguin a lieu), surtout chez les hommes séropositifs ayant des rapports sexuels avec des hommes. Par ailleurs, si aucune mesure n'est prise pour l'éviter, une femme souffrant d'une infection chronique par le virus de l'hépatite B ou C peut transmettre le virus à son enfant lors de l'accouchement.

### ***Symptômes d'une infection par l'hépatite C***

Une infection peut être active sans symptômes apparents ou avec des symptômes discrets ou non spécifiques. Trois quarts des personnes contractant une infection par le virus de l'hépatite C n'ont pas de symptômes. Les autres développent des symptômes entre six et neuf semaines après leur infection (ou, au plus tard, six mois après). Les principaux symptômes sont la perte d'appétit, les douleurs abdominales, les nausées et vomissements, la fièvre et les douleurs articulaires. Entre 5% et 10% des personnes infectées présentent une jaunisse.

### ***Évolutions possibles de l'hépatite C***

- Dans environ 30% des cas, l'infection se résout spontanément dans les six mois qui suivent son apparition.
- Une évolution asymptomatique (sans symptômes) est fréquente ; il peut parfois s'écouler 20 à 30 ans avant l'apparition des premiers symptômes.
- Lors d'une hépatite C chronique non traitée, le tissu du foie (tissu hépatique) nécrosé est progressivement détruit par l'infection et remplacé par du tissu cicatriciel, ce qui altère de plus en plus la fonction du foie.
- L'évolution de la maladie peut conduire à une cirrhose du foie (cirrhose hépatique) dans 5 à 30% des cas. Une cirrhose avancée du foie entraîne une grave altération de la fonction hépatique et augmente le risque de cancer du foie (hépatocarcinome).
- L'hépatite C chronique est actuellement la principale cause de transplantation de foie.

L'hépatite C chronique peut également toucher d'autres organes que le foie et augmenter, par exemple, le risque de diabète ou de lymphome.

L'hépatite est considérée comme chronique lorsqu'elle dure depuis plus de six mois.

Il convient de rechercher une hépatite C chez les personnes ayant pu être contaminées, notamment chez celles ayant déjà consommé des substances par injection, par inhalation (avec une pipe pour crack/freebase) ou par voie nasale. Certains symptômes évocateurs doivent également conduire à réaliser un dépistage.

**Il est possible de guérir de l'hépatite C et d'éviter de graves lésions hépatiques grâce à un diagnostic précoce et aux médicaments de dernière génération.**

**Il est recommandé aux personnes consommant des substances par injection, par inhalation (avec une pipe pour le crack/la freebase) et par voie nasale de se soumettre à un dépistage du virus de l'hépatite C au moins une fois par an. Après toute exposition à un risque d'infection, il est recommandé de se faire dépister, indépendamment du temps écoulé depuis le dernier dépistage.**

**La vaccination contre les hépatites A et B leur est fortement recommandée.**

## SE FAIRE VACCINER

S'il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C, il est possible de se faire vacciner contre l'hépatite A et contre l'hépatite B. Ces vaccins sont recommandés pour les personnes qui consomment des substances par injection, par inhalation ou par voie nasale. Il existe également des vaccins combinés contre ces deux hépatites. Les vaccins contre les hépatites A et B sont bien tolérés et présentent une efficacité de 95% à 100%. Par ailleurs, il est également recommandé à ces personnes d'effectuer un contrôle sérologique à l'issue du schéma vaccinal, en vue de vérifier que la protection contre le virus de l'hépatite B est efficace.

Les vaccinations contre les hépatites A et B sont recommandées en particulier aux personnes qui consomment des substances par injection, par inhalation et par voie nasale, aux personnes incarcérées, aux personnes qui travaillent en contact avec des consommateurs et des consommatrices de substances psychoactives (personnel médical et soignant, personnel des laboratoires d'analyses médicales et dans le domaine du travail social, personnel carcéral et police) ainsi qu'aux hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes. La vaccination contre l'hépatite B est également recommandée, entre autres, pour les personnes en contact étroit avec des personnes ayant une hépatite B active (test de l'antigène de surface positif, HBs) et pour les personnes changeant fréquemment de partenaires sexuels<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de recommandations relatives à l'hépatite A et à l'hépatite B : [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/impfungen-prophylaxe/schweizerischer-impfplan.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/impfungen-prophylaxe/schweizerischer-impfplan.html)

# II. Prévention

## VOIES DE TRANSMISSION

L'hépatite B se transmet par les liquides corporels (surtout le sang et les sécrétions génitales). L'hépatite C se transmet principalement par le sang, par le partage de matériel de consommation de substances par injection, par inhalation ou par voie nasale (seringues, cuillères, filtres, eau, pipes, embouts, pailles) si celui-ci est contaminé et entre en contact avec une peau ou des muqueuses lésées.

Attention : comme le virus de l'hépatite C peut rester viable également dans du sang qui a séché, le matériel qui a été contaminé même quelques jours auparavant peut encore transmettre le virus.

Le temps de survie des virus de l'hépatite B et C dans le sang séché est en effet de plusieurs jours. En cas de doute, le sang séché, même en très petite quantité, doit donc être traité comme potentiellement infecté.

Le virus de l'hépatite C n'est pas transmis par :

- les baisers ;
- la toux, les éternuements ;
- le partage d'ustensiles de cuisine ;
- les contacts quotidiens (p. ex. se serrer la main, partager les toilettes ...).

La transmission du virus par voie sexuelle est très rare. Un risque existe toutefois au sein de certains groupes, par exemple, chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, surtout s'ils sont porteurs du VIH.

## SAFER USE

### **Consommation par voie intraveineuse**

- Utiliser uniquement son propre matériel d'injection neuf et stérile (seringues, aiguilles et filtres), même en cas de *frontloading*, et ne jamais le prêter ou le partager avec quelqu'un d'autre.
- Le filtre ne doit être utilisé qu'une seule fois, même s'il est utilisé par la même personne et s'il contient des résidus de substance : en plus de possibles virus, les filtres déjà utilisés contiennent souvent des bactéries et des moisissures qui provoquent des infections.
- Le récipient utilisé pour préparer le mélange (p. ex. la cuillère) doit être soigneusement nettoyé et réservé à un usage personnel. Son partage peut transmettre des agents pathogènes (virus et bactéries) qui restent actifs et donc contagieux longtemps.
- L'eau, en contact avec le matériel contaminé, se contamine à son tour.
- Se laver soigneusement les mains avant et après chaque consommation.

**Toujours utiliser son propre matériel d'injection stérile !**

### **En fumant**

- En cas de blessure, même discrète, au niveau des lèvres, la pipe ou l'embout peuvent être contaminés par les virus de l'hépatite B et C ou par le VIH.
- Toujours utiliser sa propre pipe à crack/freebase ou son propre embout ; ne jamais les prêter ou les partager avec quelqu'un d'autre.
- Se laver soigneusement les mains avant et après chaque consommation.

**Le virus de l'hépatite C peut également être transmis en fumant !**

**Toujours utiliser son propre matériel d'inhalation personnel !**

### **En sniffant**

- Si la paille ou le billet de banque utilisé pour consommer sont contaminés par le virus de l'hépatite B ou C ou par le VIH, la personne court un risque d'infection élevé, car la muqueuse nasale peut facilement subir des lésions.

- N'utiliser que sa paille personnelle (ou, le cas échéant, un post-it roulé) ; ne jamais la prêter ou la partager avec quelqu'un d'autre.
- Ne jamais utiliser de billets de banque.
- Désinfecter la surface sur laquelle on va préparer les « lignes ».
- Se laver soigneusement les mains avant et après chaque consommation.

**Le virus de l'hépatite C peut également être transmis en sniffant !**

**Toujours utiliser son matériel personnel pour sniffer !**

## SAFER SEX

Le terme « Safer Sex » a été développé à l'origine pour désigner la protection contre le VIH et s'est étendu au fil des années et des décennies. Aujourd'hui, « safer sex » englobe également la protection contre les hépatites B et C ainsi que d'autres maladies sexuellement transmissibles. Cette complexité implique des recommandations différenciées pour la protection de la santé, en tenant compte de toutes les mesures préventives et thérapeutiques telles que la vaccination, la prévention médicamenteuse, le dépistage et les traitements.

Le site [www.lovelife.ch](http://www.lovelife.ch) fournit des informations complètes sur les risques, la protection contre les infections et le dépistage, et le Safer Sex Check donne des recommandations personnalisées aux personnes qui ont des rapports sexuels.

**Utiliser des préservatifs lors de rapports anaux ou vaginaux si l'on ne sait pas si la personne avec laquelle on a des rapports sexuels peut transmettre le VIH.**

## HYGIÈNE DES MAINS

Les virus des hépatites, tout comme le VIH, ne se transmettent pas par simple contact des mains (p. ex. une poignée de main). Toutefois, d'autres virus et les bactéries sont souvent transmis par contact avec des mains non lavées. Il est donc généralement très important de se les laver régulièrement et soigneusement. Cela vaut tant pour les personnes consommant des substances que pour le personnel qui entre en contact avec elles. Un document contenant les informations les plus importantes doit être disponible dans chaque institution.

### ***Quand se laver les mains ?***

- avant et après toute consommation de substances ;
- après tout contact avec son propre sang, le sang d'une autre personne ou des surfaces et objets tachés de sang ;
- en rentrant à la maison ;
- avant de préparer un repas ou avant de manger ;
- après avoir touché des aliments non cuits (en particulier du poisson et de la viande) ;
- après toute utilisation des toilettes et après tout contact avec ses propres selles ou celles de quelqu'un d'autre ;
- après avoir caressé des animaux ;
- avant de mettre ou d'enlever des lentilles de contact.

### ***Comment se laver correctement les mains ?***

- utiliser du savon et de l'eau chaude courante ;
- laver toute la surface des mains (poignets, dos des mains, doigts, sous les ongles) ;
- se frotter les mains pendant au moins 20 à 30 secondes ;
- utiliser une serviette propre ;
- dans les toilettes publiques : n'utiliser que des serviettes en papier jetables ; fermer le robinet à l'aide de la serviette en papier et non directement avec les mains propres, car le robinet est potentiellement contaminé.

## PROPHYLAXIE POST-EXPOSITION (PEP) AU TRAVAIL

Dans le contexte professionnel, la transmission du virus des hépatites B et C ainsi que du VIH se produit principalement à la suite de blessures par coupures et piqûres, très rarement à la suite d'une contamination de la peau blessée ou par des éclaboussures sur les muqueuses et les conjonctives.

- Le personnel qui risque d'être exposé au sang et qui est en contact avec des personnes qui consomment des substances devrait être vacciné contre les hépatites A et B. Le personnel déjà vacciné devrait se soumettre à un dosage des anticorps du virus de l'hépatite B afin de déterminer si la vaccination est suffisante.
- L'institution doit disposer d'un protocole pour les situations d'urgence, qui doit être connu de tout le personnel et mis à jour chaque année. Le protocole doit comprendre des mesures immédiates, l'indication de la prophylaxie post-exposition pour l'hépatite B et le VIH, le diagnostic, le traitement, la prise en charge, l'obligation de notification et les numéros d'urgence.
- L'institution doit pouvoir retracer rapidement la situation de tout le personnel en matière de vaccination afin de ne pas perdre un temps précieux si une prophylaxie post-exposition s'avère nécessaire.
- Après un contact avec du sang infecté, la situation doit être clarifiée au plus vite par un médecin qui, le cas échéant, mettra en place des mesures prophylactiques. Il existe des médicaments efficaces qui peuvent réduire le risque d'infection par le VIH et le virus de l'hépatite B.
- Il n'existe pas de mesures prophylactiques post-exposition contre l'hépatite C.

**Chaque institution doit désigner un médecin ou un centre de médecine d'urgence auxquels le personnel peut s'adresser en cas d'exposition à du matériel biologique potentiellement infecté ou à un risque particulier d'infection (p. ex. blessures par aiguille ou morsures). Si une prophylaxie post-exposition est indiquée, elle doit être commencée le plus tôt possible (p. ex. vaccination ou traitement médicamenteux).**

## SITUATIONS À RISQUE

Afin de discuter les mesures à entreprendre, il est très important de contacter immédiatement un médecin (généraliste, urgentiste ou spécialiste des maladies infectieuses) en cas de :

- blessure par piqûre d'aiguille ;
- blessure par morsure ;
- contact de peau lésée (eczéma, blessure, etc.) avec du sang ou des liquides biologiques ;
- contact de muqueuses (œil, bouche) avec du sang ou des liquides biologiques.

### ***Mesures à prendre lors d'une situation à risque***

- Établir si la personne source (la personne qui pourrait avoir transmis une infection) est infectieuse : la soumettre à une prise de sang et enregistrer ses données personnelles. Si cela n'est pas possible, la personne source doit être considérée comme infectieuse.
- Déterminer le statut vaccinal (pour l'hépatite B) de la personne exposée.
- Si une PEP est indiquée, celle-ci doit être débutée dès que possible.
- Effectuer dès que possible auprès de la personne exposée une prise de sang pour vérifier l'éventuelle présence des virus des hépatites B et C et du VIH (pour établir le statut sérologique de départ et exclure une infection préexistante).
- Pendant cette période, la personne exposée doit être considérée comme potentiellement infectée et donc contagieuse. Elle doit donc respecter les règles de prévention de transmission du virus, y compris les règles du Safer Sex, ne pas faire don de sang ou ne pas allaiter. Il est suggéré d'indiquer dans son dossier que cette information lui a été transmise.
- La personne exposée doit déclarer l'accident à l'assurance accidents professionnels compétente.
- Si la personne source a été considérée comme potentiellement infectieuse, un contrôle sérologique sera effectué trois mois après l'exposition pour le VIH, respectivement six mois pour les hépatites B et C.

Pour de plus amples informations concernant la PEP, on se référera aux recommandations les plus récentes disponibles dans le [Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique](#) (OFSP).

# III. Dépistage

En cas de suspicion d'hépatite C, il faut se soumettre à un test afin de détecter la présence éventuelle d'anticorps.

## QUI DEVRAIT SE FAIRE DÉPISTER ?

Il est recommandé aux personnes qui consomment actuellement des substances par injection, par inhalation ou par voie nasale, aux personnes qui l'ont fait par le passé (même une seule fois) ainsi qu'aux personnes qui ont eu un contact sanguin par le biais d'aiguilles ou d'autres ustensiles potentiellement contaminés (p. ex. le personnel soignant) de se soumettre à un dépistage. En cas de consommation régulière, le dépistage est nécessaire au moins une fois par an. Après toute exposition à un risque d'infection, il est recommandé de se faire dépister, indépendamment du temps écoulé depuis le dernier dépistage.

## POURQUOI SE FAIRE DÉPISTER ?

L'infection par le virus passe souvent inaperçue et a lieu sans symptômes. Ces derniers peuvent se manifester de nombreuses années, voire des décennies, après l'infection. Cependant, le foie est susceptible d'être endommagé également en l'absence de symptômes. Plus l'infection est détectée à un stade précoce, plus le traitement peut être débuté tôt et plus les chances de guérir en évitant de graves dommages sont grandes. Lors d'une consommation à risque, il est nécessaire de se faire dépister une fois par année, même en l'absence de symptômes.

Une personne infectée par le virus de l'hépatite C peut le transmettre à d'autres personnes par le sang contaminé, même s'il est sec et/ou qu'il y en a peu. Pour éviter tout risque, il faut donc traiter toute blessure avec prudence et ne jamais partager :

- les rasoirs, les coupe-ongles et les brosses à dents ;
- le matériel d'injection (seringues, aiguilles, filtres, eau, cuillères) ;
- le matériel d'inhalation et de sniff (pipe, paille) ;
- le matériel de tatouage ou de piercing : exiger du matériel emballé avant utilisation et ne jamais en faire en prison.

**On peut être infecté par le virus de l'hépatite C même si on se sent bien !**

**On court le risque d'infecter d'autres personnes si l'on est infecté !**

En cas de suspicion d'infection par le virus de l'hépatite C, un test pouvant détecter la présence éventuelle d'anticorps est nécessaire.

Les anticorps constituent une réaction du système immunitaire au virus et indiquent que l'organisme a été en contact avec le virus. La seule recherche des anticorps ne permet toutefois pas de savoir si l'infection est en cours ou si elle est résolue. De plus, les anticorps peuvent se développer seulement six à neuf semaines après le début de l'infection.

## RÉSULTATS DES ANALYSES

Si le test des anticorps ne détecte pas d'anticorps contre le virus de l'hépatite C, cela signifie que la personne n'a pas été infectée par le virus. Toutefois, étant donné que les anticorps ne sont détectables que six à neuf semaines après une contamination, si le risque d'infection est récent, une analyse de laboratoire appelée « réaction en chaîne par polymérase » (PCR, de l'anglais *Polymerase Chain Reaction*) est nécessaire. Cette analyse détecte la présence éventuelle du virus dans le sang, même quelques jours après l'infection.

La présence d'anticorps indique que la personne a été en contact avec le virus de l'hépatite C. Le test PCR détecte la présence éventuelle du virus dans le sang et détermine donc si l'infection est encore active. S'il n'y a plus de virus détectable dans le sang, c'est que l'infection s'est résolue soit spontanément (ce qui arrive dans environ 30% des cas) soit à la suite d'un traitement. S'il n'y a pas de guérison spontanée dans les six mois, l'infection est considérée comme chronique.

D'autres tests peuvent être nécessaires, par exemple pour déterminer le stade de la fibrose hépatique ou pour détecter la présence éventuelle d'autres maladies en dehors du foie.

L'assurance obligatoire des soins (AOS) rembourse les coûts de la visite médicale ainsi que d'éventuels examens ultérieurs.

**En cas d'infection par le virus de l'hépatite C, il est possible de prévenir de graves lésions du foie ou un cancer du foie en prenant les médicaments qui permettront de guérir de l'hépatite C en deux ou trois mois.**

# IV. Traitement

## SE FAIRE TRAITER

L'hépatite C est la maladie chronique la plus courante chez les personnes consommant des substances, avec un taux de mortalité dû à des lésions du foie plus élevé que dans le reste de la population. Il est donc très important que ces personnes soient particulièrement bien informées, surtout en cas d'infection avérée, de la possibilité d'un traitement simple et efficace.

Toutes les personnes atteintes d'hépatite C chronique peuvent être traitées, indépendamment du degré de progression de la maladie (fibrose) et de la consommation de substances illégales ou d'alcool.

La dernière génération de médicaments pour le traitement de l'hépatite C présente les avantages suivants :

- taux de guérison très élevé : plus de 95% ;
- facilité de prise : 1 à 3 comprimés par jour ;
- effets secondaires peu nombreux et légers ;
- courte durée du traitement : 8 à 12 semaines.

Le traitement peut être prescrit et suivi par tout médecin (par ex. médecin généraliste ou psychiatre) qui, en cas de besoin, peut demander le soutien d'un spécialiste (en hépatologie, gastro-entérologie, en maladies infectieuses ou des addictions avec une expérience dans le traitement de l'hépatite C).

**Les personnes atteintes d'hépatite C chronique peuvent être traitées, quel que soit le degré de fibrose et indépendamment de la consommation de substances illégales ou d'alcool. Le traitement est pris en charge par l'assurance de base.**

## PRISE EN CHARGE DES COÛTS

L'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge :

- les coûts des visites médicales et d'éventuels examens ainsi que les médicaments, indépendamment du degré d'atteinte du foie et de la consommation de substances illégales ou d'alcool ;
- le vaccin contre l'hépatite A et le vaccin contre l'hépatite B chez les personnes qui consomment des substances (le vaccin combiné n'est toutefois pas remboursé par l'assurance de base), chez les personnes malades du foie et chez les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes. Ces vaccins ne sont pas remboursés pour les voyages. Si l'indication est professionnelle, le vaccin est à la charge de l'employeur.

Le dépistage des personnes sans symptômes n'est pas pris en charge.

## RÉINFECTIONS

- Même si les anticorps contre l'hépatite C sont détectables à vie, aucune immunité contre l'hépatite C ne se développe; une guérison spontanée ou un traitement réussi ne protègent donc pas contre une nouvelle infection.
- Les règles de prévention et celles du Safer Use doivent donc toujours être appliquées.

**Les réinfections par le virus de l'hépatite C sont possibles à tout moment, même après la fin d'un traitement réussi !**

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

- [www.hepch.ch](http://www.hepch.ch) : site d'Infodrog dédié à l'hépatite C pour les professionnels des addictions avec informations et matériels
- [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) : page sur l'hépatite C de l'OFSP
- [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) : page sur le Programme national (NAPS) « Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles » de l'OFSP
- [www.hepatite-suisse.ch](http://www.hepatite-suisse.ch) : site de l'association Hépatite Suisse avec matériels et informations sur les hépatites
- [www.hepcare.ch](http://www.hepcare.ch) : site de l'association Hépatite Suisse avec informations et contacts pour soutenir les médecins de famille dans l'administration des thérapies contre l'hépatite C

# hepatitis C

Lass dich testen! Fais-toi dépister! Fai le analisi!

## VOIES DE TRANSMISSION DES HÉPATITES

	B	C
 PARTAGER LA PIPE – LA PAILLE	•	•
 PARTAGER AIGUILLE – FILTRE – CUILLÈRE – EAU	•	•
 RAPPORTS SEXUELS NON PROTÉGÉS	•	•
 TRANSFUSION SANGUINE (AVANT 1990)	•	•
 MÈRE À ENFANT	•	•
 TATOUAGE ET PIERCING (INSTRUMENTS NON STÉRILES)	•	•
 PARTAGER PENDANT UN REPAS LES USTENSILES – LES VERRES	–	–
 PARTAGER LES BROSSES À DENT – LES RASOIRS	•	•

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

 VOUS FAIRE DÉPISTER	•	•
 VOUS FAIRE VACCINER	•	–
 VOUS FAIRE SOIGNER	•	•

# hepatitis C

Lass dich testen! Fais-toi dépister! Fai le analisi!



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

info  
drog

Centrale nationale de  
coordination des addictions